



Politique de Confidentialité de la BH BANK

2021

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.

Préambule

La Banque collecte et traite quotidiennement un très grand nombre de données personnelles de toutes natures : données relatives à l'identité des personnes, données patrimoniales, données nécessaires pour la lutte contre la fraude et la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. A cet effet, il est indispensable que la Banque puisse assurer la sécurisation et la protection de ces données afin de garantir le respect des droits des personnes et se prémunir contre l'engagement de sa responsabilité en cas de survenance d'un risque ou de défaillance.

I. Objectif de la politique

La présente politique énonce les principes et lignes directrices pour la protection des données personnelles des clients et a pour objectif de les informer sur :

- ✓ Les données personnelles que la BH Bank collecte et les raisons de cette collecte,
- ✓ La façon dont sont utilisées ces données personnelles,
- ✓ Les droits sur les données personnelles les concernant.
- ✓ Les engagements et mesures pratiques pris par la BH Bank afin de veiller au respect des données à caractère personnel.

II. Champs d'application de la politique

La présente politique s'applique à toutes les données personnelles traitées sous la responsabilité de la BH Bank et concerne toute personne physique en lien avec la Banque (client, prospect, représentant légal ou bénéficiaire effectif d'une personne morale, fournisseur, sous-traitant, etc.).

La présente politique pourra évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire.

III. Cadre légal et réglementaire

La BH Bank en tant que responsable de traitement, s'engage à respecter toutes les obligations lui incombant résultant de la réglementation applicable au(x) traitement(s) de données à caractère personnel notamment :

- La loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel

- Le décret n° 2007-3004 du 27 novembre 2007, fixant les conditions et les procédures de déclaration et d'autorisation pour le traitement des données à caractère personnel
- La circulaire de la présidence du gouvernement n° 8/2019 du 25 février 2019 concernant la protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation de la carte d'identité nationale.
- Le Code de Déontologie de la BH Bank.
- La Charte de Protection des Données à Caractère Personnel de la BH Bank.

IV. Définitions

Données personnelles : Toutes les informations quelles que soient leur origine ou leur forme se rapportant à une personne physique identifiée ou pouvant être identifiée directement ou indirectement par un élément d'identification tel qu'un nom et prénom, un numéro d'identification national, un numéro de téléphone, une adresse postale, une adresse e-mail, un numéro de compte ou une image lorsque celle-ci fait l'objet d'un traitement (vidéosurveillance).

Traitement de données personnelles : Le traitement couvre les opérations réalisées d'une façon automatisée ou manuelle, et qui ont pour but notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, la modification, l'exploitation, l'utilisation, l'expédition, la distribution, la diffusion, la destruction ou la consultation des données à caractère personnel, ainsi que toutes les opérations relatives à l'exploitation de bases des données, des index, des répertoires, des fichiers, ou l'interconnexion.

V. Obligations de la Banque en matière de protection des données personnelles

• La présentation d'une déclaration préalable :

La déclaration préalable au traitement des données à caractère personnel est déposée par la Banque auprès du siège de l'Instance Nationale de Protection des données à caractère Personnel (INPDP).

• L'obtention d'une autorisation :

Une autorisation doit être obtenue de l'INPDP dans les cas suivants :

- Avant l'utilisation de moyens de vidéosurveillance.
- Avant la communication des données à caractère personnel aux tiers en l'absence du consentement de l'intéressé ou de ses héritiers ou de son tuteur.